



Kara, le 19 septembre 2018.
En la fête de S. Janvier, Evêque et Martyr.

ACTE N° 002/18/EK

Aux
Prêtres,
Consacrés (religieux et laïcs),
Et autres Fidèles

Objet : Orientations Pastorales pour l'année 2018-2019
Jubilé d'argent de l'érection de notre diocèse.

Chers diocésains,

Du dimanche 16 (soir) au mercredi 19 septembre 2018 (midi), pour la troisième fois consécutive, les Journées Pastorales Diocésaines (JPD) tenues au Centre Pastoral Mgr BAKPESSI (CPB), ont été consacrées au mariage et à la famille. Dès la première année l'objectif visé était « *de nous doter d'un directoire pour la pastorale du mariage*¹ ».

Ces 21^e Journées ont été consacrées aux situations ou cas difficiles dans la pastorale du mariage et de la famille. Les résumés des réflexions dans les doyennés, les travaux en carrefour du lundi ont mobilisé tous et toutes, nous encourageant à aller au large. Comme l'indiquait la lettre envoyée aux curés doyens, en abordant ce sujet :

¹ Mgr LONGA Danka Jacques, *Allocution d'ouverture des Journées Pastorales Diocésaines*, Kara le 19 septembre 2016.

« il est surtout question pour chaque cas de dire, sur la base de votre expérience et de l'enseignement de l'Eglise ce que nous pouvons faire pour accompagner les personnes qui connaîtraient ces situations de sorte qu'elles se sentent fils et filles aussi bien de Dieu que de l'Eglise, intégrées et prenant part effectivement à la vie de leur communauté »². C'est à cela que nous devons tous et toutes tendre et travailler.

I. JOURNEE PAROISSIALE

Au cours d'une Assemblée Générale du Conseil Pastoral Paroissial à organiser le 3^e dimanche qui suit ces JPD (7 octobre 2018), l'on fera la restitution des travaux de ce rendez-vous du donner et du recevoir. Ce sera l'occasion de lire et d'expliquer, au besoin, les présentes orientations.

II. LE THEME ET L'ESPRIT DE CES ORIENTATIONS

Le 30 juin 2018 ce fut l'ouverture des célébrations de l'année jubilaire d'argent de l'érection de notre diocèse avec l'annonce d'un thème. Puisque la durée du jubilé couvre l'année pastorale 2018-2019, le thème de cette année reste celui du jubilé à savoir : « **Chacun reçoit le don de manifester l'Esprit en vue du bien de tous** » (1 Co 12, 7). Le jubilé est un moment de halte pour faire le point mais surtout pour se réjouir des bienfaits du Seigneur dans notre petite et humble histoire. Voilà pourquoi il a paru bon de revisiter notre marche ensemble sur le sujet précis de la pastorale du mariage et de la famille, sujet auquel nous avons consacré déjà deux Journées Pastorales Diocésaines.

III. CONSTAT ET METHODE DE TRAVAIL

Les travaux dans les doyennés, les résumés parvenus au secrétariat de l'Évêché et les réflexions en carrefour durant ces jours nous ont permis de constater que :

- Les cas difficiles en question ne peuvent être découverts et discernés qu'à l'intérieur d'une pastorale d'accompagnement.
- Certains cas de figures telles le mariage mixte, le mariage avec disparité de culte, les cas de personnes vivant en régime polygamique et le mariage naturel demandent que l'on se réfère aux dispositions du droit canonique en recourant à la chancellerie ou aux

² Lettre du 12 février 2018.

canonistes ou encore à l'Evêque.

- Il est nécessaire, utile et urgent de créer des structures d'accompagnement et de penser à un guide pastoral pour aider les pasteurs.

Au regard de ce qui précède, il a paru bon de revenir sur certains acquis des deux précédentes Journées Pastorales qui nous semblent importants ou non encore assez explicités. Il s'agit de voir comment ces points peuvent être appliqués ou améliorés afin de mieux accompagner les familles et les aider à faire la lumière sur des situations difficiles qu'elles vivent souvent avec amertume et dans le silence.

IV. UNE COMMISSION POUR CONTINUER LE TRAVAIL

La commission saint Matthieu, chargée de la catéchèse dans le diocèse, aura pour mission de proposer d'ici le mois de janvier 2019, sur la base des rapports des travaux en carrefour ici aux JPD et dans les doyennés, un guide qui sera étudié par le Conseil Presbytéral. Le chancelier et le secrétaire de l'évêché s'adjoindront à cette commission.

V. GROUPE AMORIS LAETITIA OU INSTRUMENT DE PREPARATION EN VUE DU MARIAGE

Nous avons tous noté combien est importante la préparation au mariage. Voilà pourquoi, nonobstant les difficultés, il est vivement recommandé de poursuivre la création des groupes vocationnels au mariage (groupe *Amoris Laetitia*) dans les paroisses.

VI. CREER LE CADRE ET LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DES EPOUX

1. Disponibilité des Prêtres et des Consacrés : que les Prêtres et les Consacrés se fassent disponibles pour écouter et accompagner les couples.
2. Redynamiser ou créer les commissions pastorales paroissiales du mariage et de la famille où seraient présents Prêtres, Consacrés (religieux et laïcs) et témoins de mariages. Dans cette structure, veiller à l'esprit de franche collaboration et de communion entre les prêtres et les consacrés. Au sein de ces mêmes commissions, former une équipe au ministère d'écoute. L'accompagnement et la formation de ces

commissions paroissiales et de ces équipes sont confiés au prêtre chargé de la pastorale du mariage et de la famille au niveau du diocèse.

VII. SENSIBILISATION ET ENSEIGNEMENT

1. Proposer aux couples nouvellement mariés, de façon systématique, un accompagnement.
2. Exhorter les couples mariés à intégrer les mouvements à caractère familial tels le Mouvement des Foyers Chrétiens et les Équipes Notre Dame.
3. Donner un enseignement/catéchèse plus soigné et approfondi sur le mariage, insistant surtout sur l'unicité, l'indissolubilité et la dimension de la croix dans le mariage. Peuvent intervenir au cours de ces séances de catéchèse, les Prêtres, les Consacrés et les personnes vivant dans l'état de mariage et de la famille.
4. Autant que faire se peut, découvrir et faire connaître le *Code Togolais des Personnes et de la Famille (CTPF)* notamment ses chapitres II, III et IV.

VIII. VOLET SPIRITUEL DE L'ACCOMPAGNEMENT DES EPOUX

1. Pour encourager et aider les familles à faire de leur maison un lieu où Dieu a sa place, que l'image du Sacré-Cœur de Jésus et de la Vierge Marie soit intronisée solennellement dans chaque foyer. A cet effet, un livret approprié de cette intronisation est disponible au secrétariat de l'Evêché de Kara.
2. Que les visites et la bénédiction des maisons et des familles soient organisées dans toutes les paroisses particulièrement au temps pascal (le rituel se trouve dans le livre des bénédictions).
3. Instituer dans les paroisses la bénédiction des femmes enceintes à l'issue de la messe. Dans ce sens, encourager les époux à se faire bénir le jour de leur anniversaire de mariage.
4. L'accompagnement des époux passe surtout par la prière. C'est pourquoi :
 - Chaque paroisse se fera le devoir de mettre en application les deux décisions de la Conférence des Evêques du Togo (CET) à savoir :
 - Une intention de prière le dimanche pour le mariage et la famille dans la prière dite universelle.

- Au cours du salut du Saint-Sacrement dans les invocations conclusives insérer :
« Seigneur donne-nous de saints foyers chrétiens ».
- Revaloriser la Journée Diocésaine de la Famille (JDF) fixée à la fête de la Sainte Famille. À cette occasion, organiser si possible, des recollections et des pique-nique.
- Dire la prière du Pape Benoît XVI pour la vie naissante lors de l'exposition du Saint-Sacrement.

Que le Seigneur bénisse les efforts des uns et des autres ; qu'il bénisse nos familles et donne à tous et à chacun la grâce d'un heureux et fructueux jubilé.

En Jésus par Marie et, en esprit d'Eglise : PAIX ET JOIE.

ENSEMBLE POUR LE CHRIST. ENSEMBLE POUR NOTRE DIOCESE.



Yadja Etienne

R.P. INIBIDE Yadja Etienne
Chancelier diocésain



Longa

+ **LONGA Danka Jacques**
Évêque de Kara